

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 24 novembre 2015

Vote(s) pour : 36  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 30 novembre 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Héléne KISSEL.

Point n°2015-11-30-BD-2.4 :

**Versement par anticipation au vote du Budget Primitif 2016 d'une avance sur cotisation auprès de l'ALEC.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le montant de la cotisation 2015 de Metz Métropole pour l'ALEC du Pays Messin fixée à 40 400 €,

CONSIDERANT les besoins de trésorerie de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin qui sont susceptibles d'intervenir avant le vote du Budget Primitif 2016 de Metz Métropole et le versement effectif de la participation financière de Metz Métropole pour 2016,

DECIDE de verser, dans l'attente de l'attribution de la cotisation 2016, une somme de 13 466 € à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin correspondant à 4/12<sup>ème</sup> de la cotisation accordée en 2015. L'avance sera versée en une seule fois sur présentation par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin de son budget prévisionnel pour 2016 et d'un plan de trésorerie prévisionnel pour le premier semestre 2016.

Pour extrait conforme  
Metz, le 1 décembre 2015  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Héléne KISSEL



## BORDEREAU D'ENVOI

### Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 30 novembre 2015.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Provisions pour contentieux et risques – année 2015.	1	
<b>Point 2</b> – Versement par anticipation au vote du BP 2016 d'avances sur contributions financières, cotisations ou subventions auprès de divers organismes.	7	
<b>Point 3</b> – Avenant 3 à la convention portant mise en commun des services informatiques et SIG de la Ville de Metz et de MM et création d'une DCSI.	1	
<i>Annexe : Avenant n° 3.</i>	1	
<i>Annexe : Convention suite à modification par avenant 3.</i>	1	
<b>Point 4</b> – Centre Pompidou-Metz : extension de la librairie-boutique et couverture d'une partie de la terrasse du restaurant.	2	
<i>Annexe : Avenant 3 et 2 plans.</i>	1	
<i>Annexe : Avenant 4 et 2 plans.</i>	1	
<b>Point 5</b> – Programme d'investissement du Centre Pompidou-Metz dans le cadre du PACTE Lorraine.	1	
<i>Annexe : Plan de financement prévisionnel du projet.</i>	1	
<b>Point 6</b> – Autorisation de signature du marché 1385.	1	
<b>Point 7</b> – Opéra-Théâtre de MM – Contrat de coproduction pour les opéras "Cavalleria Rusticana" et "I Pagliacci".	1	
<i>Annexe : Contrat de coproduction.</i>	1	
<i>Annexe : Droits d'auteur.</i>	1	
<b>Point 8</b> – Complexe sportif "Val Saint-Pierre" de Jury – Adoption du règlement d'utilisation, du règlement particulier de la salle de tennis et adoption des tarifs de mise à disposition.	1	
<i>Annexe : Proposition tarifaire.</i>	1	
<i>Annexe : Règlement intérieur du complexe sportif "Val Saint-Pierre".</i>	1	
<i>Annexe : Règlement d'utilisation du court de tennis couvert.</i>	1	
<i>Annexe : Critères d'attribution des créneaux horaires.</i>	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 15 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 1<sup>er</sup> décembre 2015  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

